

FICHE DE TRAITEMENT

RGPD

20

Date :	2 décembre 2020	Version :	1
Service	Catéchèse		
Nom RdT :	[REDACTED]		
Traitement :	Coordination des actions du catéchisme dans le diocèse		

1- Objet du traitement

Le service diocésain de la Catéchèse s'appuie sur une équipe composée :

- d'une structure centrale,
- de délégués dans les secteurs paroissiaux (missionnés par notre évêque),
- des « correspondants », dans les secteurs paroissiaux où il n'y a pas délégués.

Le recrutement des « correspondants » se fait par cooptation, autant que de besoin.

activité n°1 : Le service diocésain, tel que défini ci-dessus, interagit au quotidien à l'aide d'emails et par téléphone ; l'objet est de coordonner la catéchèse dans les paroisses.

activité n°2 : Le service organise également des formations qui s'adressent à une population plus large que les collaborateurs du service diocésain ; les candidats aux formations s'inscrivent par email ou directement par téléphone.

activité n°3 : Le service peut être amené à organiser des pèlerinages ou des manifestations (ciblés « adulte » ou « enfants »).

activité n°4 : Enfin, le service dispose d'un fichier-archive de contacts, qui contient les contacts des personnes croisées au cours des activités 1, 2 et 3 ; le fichier est utilisé pour faire des sondages ou envoyer occasionnellement des emails d'information.

2- Origine des données manipulées

Activité n°1 : la coordination

Les délégués sont missionnés par l'évêque ; ils fournissent donc leurs données personnelles à l'ADECE et sont par définition listés dans ADEL.

Diocèse d'Evry	catéchèse.doc	1
-----------------------	---------------	---

Les « correspondants », sont aujourd’hui simplement informés oralement du fait qu’ils font partie du service (ce point doit être mis en conformité : une fiche d’information personnelle devra être mise en place, et archivée au niveau de la structure centrale (voir fiche de mise en conformité)).

Activité n°2 : les formations

Les personnes s’inscrivent aux formations proposées par email ou par téléphone

Activité n°3 : les événements

Les participants remplissent des fiches d’inscription ; celles-ci doivent être archivées au niveau de la structure centrale

Activité n°3 : les informations ponctuelles

Les données viennent des activités 1, 2 et 3

3- Accord des personnes concernées

Activité n°1 : la coordination

L’accord des délégués de secteur relève de l’intérêt légitime,

L’accord des « correspondants » n’existe pas aujourd’hui (voir fiche de mis en conformité),

Activité n°2 : les formations

Les personnes s’inscrivent ; leur adresse est conservée pour la formation au titre de l’intérêt légitime – par contre l’archivage de leur contact réclamerait un accord plus formel (voir fiche de mis en conformité)

Activité n°3 : les événements

Les participants remplissent des fiches d’inscription qui doivent acter de l’accord de leur accord sur l’utilisation de leur données personnelles.

Activité n°4 : les informations ponctuelles

Les données sont aujourd’hui archivées et utilisées sans l’accord des personnes concernées ; les mises en conformité relevées plus haut devront prendre en compte l’archivage et l’utilisation des archives

4- Durée de rétention des données

Fichier archive : 3 ans

Autres listes : tant que la mission de la personne est active

Diocèse d’Evry	catéchèse.doc	2
-----------------------	---------------	---

4- Traitements informatiques

Toutes ces données sont gérées sous Excel

5- Sous-traitant éventuels

Néant

6- Transmission des données à des intervenants externes ou internes

Néant (même pour les pèlerinages ??)

7- Transmission des données à d'autres traitements

Néant

8- Procédure de modification ou effacement des données

Les messages comportent une mention invitant les personnes qui ne veulent plus recevoir de courrier à contacter l'adresse email du service diocésain.

Le service accuse réception dans le mois, exécute la requête et l'archive dans un registre des demandes.

---ooOoo---